

ASSEMBLÉE DU 27 AOÛT 2026

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 27 août 2026, à 11 h 30, sous la présidence de monsieur Edmond Leclerc.

Sont présents :

Monsieur Edmond Leclerc, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Rachel M. Deslauriers, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Isabelle Cousineau, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Michael Korhonen, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Jean-Charles Gendron, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M^{me} Chantal Perron interpelle à nouveau le Conseil d'administration concernant la possibilité d'ajouter des stationnements incitatifs, plus précisément, s'il est possible de réaliser des ententes avec des commerçants ou de rendre les espaces de stationnement payant.

CA-2026-050

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel M. Deslauriers
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
- 2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2026
- 3. **Direction générale**
 - 3.1
- 4. **Direction des finances**
 - 4.1 Adoption du Règlement numéro 184 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour l'implantation d'une solution de type PGI (progiciel de gestion intégré)
 - 4.2 Adoption du Règlement numéro 185 autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ pour la mise à jour de l'implantation d'une solution SIGRH
- 5. **Direction des ressources humaines**
 - 5.1 Adoption du Plan d'effectifs révisé de la Société pour l'année 2026
 - 5.2 Octroi de contrat – réalisation de la mise à jour du logiciel VIP et intégration module paie (phase3) (DS2026-075-01)

- 6. **Direction des ressources informationnelles**
 - 6.1 Octroi de contrat – acquisition de licences Office 365 (DS2026-114-01)
- 7. **Direction expérience client**
 - 7.1
- 8. **Direction exécutive des opérations**
 - 8.1 Octroi de contrat – acquisition de pièces de transmission Voith (DS2026-043-03)
 - 8.2 Octroi de contrat – modifications opérationnelles sur les autobus articulés (DS2025-239-07)
- 9. **Direction de l'excellence opérationnelle**
 - 9.1
- 10. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-051

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR madame Isabelle Cousineau
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 juin 2026 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-052

Adoption du Règlement numéro 184 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour l'implantation d'une solution de type PGI (progiciel de gestion intégré)

ATTENDU QUE la Société souhaite implanter une solution de type PGI (progiciel de gestion intégré) moderne qui permettra de rationaliser les processus internes, de centraliser et d'améliorer la visibilité des données et ainsi faciliter la prise de décision;

ATTENDU QUE l'implantation d'un système PGI représente une démarche complexe impliquant l'ensemble des directions de la Société, celle-ci doit être analysée, structurée, planifiée et suivie rigoureusement;

ATTENDU QUE la mise en œuvre d'un PGI constitue une étape stratégique afin de soutenir la croissance de la Société, d'améliorer la performance opérationnelle et de répondre aux meilleures pratiques du secteur du transport urbain;

ATTENDU QUE le projet couvre l'ensemble du cycle de réalisation, incluant l'analyse des besoins, l'acquisition des licences, les services professionnels d'implantation et d'intégration, la formation des utilisateurs ainsi que le soutien post-implantation;

ATTENDU QUE la Société n'est admissible à aucune subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'implantation d'un système PGI;

ATTENDU QUE les montants indiqués à l'annexe A sont des estimations et qu'en cas de différence entre les prévisions et les coûts réels, les fonds pourront être réaffectés au sein du projet, selon les besoins;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et doit, par conséquent, financer le projet par le biais d'un emprunt totalisant 3 000 000 \$;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel M. Deslauriers
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 184 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour l'implantation d'une solution de type PGI (progiciel de gestion intégré) soit adopté;

QUE demande soit faite au conseil municipal de la Ville de Gatineau d'approuver ledit Règlement 184, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 184 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-053

Adoption du Règlement numéro 185 autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ pour la mise à jour de l'implantation d'une solution SIGRH

ATTENDU QUE la Société souhaite procéder à la mise à jour du progiciel VIP, ainsi qu'à la configuration et à l'implantation des modules restant à déployer, afin de rationaliser ses processus et de se doter d'un système intégré de gestion des ressources humaines;

ATTENDU QUE la Société utilise le progiciel VIP, développé et maintenu par DLGL Technologies Corporation;

ATTENDU QUE la Société utilise ce progiciel depuis 2020, que certains modules n'ont jamais été configurés et qu'une mise à jour est nécessaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour du progiciel VIP, d'implanter certains modules et renouveler les licences d'utilisations;

ATTENDU QUE DLGL Technologies Corporation est l'éditeur et le développeur du progiciel VIP et qu'à ce titre, il est le seul à pouvoir fournir les services de mise à jour et d'implantation des modules de ce progiciel;

ATTENDU QUE la Société n'est admissible à aucune subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la mise à jour de l'implantation d'une solution SIGRH;

ATTENDU QUE les montants indiqués à l'annexe A sont des estimations et qu'en cas de différence entre les prévisions et les coûts réels, les fonds pourront être réaffectés au sein du projet, selon les besoins;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et doit, par conséquent, financer le projet par le biais d'un emprunt totalisant 1 600 000 \$;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michael Korhonen
APPUYÉ PAR madame Isabelle Cousineau
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 185 autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ pour la mise à jour de l'implantation d'une Solution SIGRH soit adopté;

QUE demande soit faite au conseil municipal de la Ville de Gatineau d'approuver ledit Règlement 185, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 185 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-054

Adoption du Plan d'effectifs révisé de la Société pour l'année 2026

ATTENDU QUE la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ chapitre S-30.01) stipule, à son article 69, que les employés sont nommés selon le Plan d'effectifs ainsi que par les normes établies par résolution du Conseil;

ATTENDU QUE suite à l'exercice de révision et d'optimisation de la structure organisationnelle de la Société effectuée en juin 2026, la Direction des ressources humaines a procédé à la révision des organigrammes et dépose aujourd'hui le Plan d'effectifs de la Société révisé;

ATTENDU la recommandation de la Direction des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Cousineau
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le Plan d'effectifs révisé de la Société pour l'année 2026 soit approuvé et conservé aux dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-055

Octroi de contrat – réalisation de la mise à jour du logiciel VIP et intégration module paie (phase3) (DS2026-075-01)

ATTENDU QUE la Société utilise le progiciel VIP, développé et maintenu par DLGL Technologies Corporation;

ATTENDU QUE la Société utilise ce progiciel depuis 2020, que certains modules n'ont jamais été configurés et qu'une mise à jour est nécessaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour du progiciel VIP, d'implanter certains modules et renouveler les licences d'utilisations;

ATTENDU QUE DLGL Technologies Corporation est l'éditeur et le développeur du progiciel VIP et qu'à ce titre, il est le seul à pouvoir fournir les services de mise à jour et d'implantation des modules de ce progiciel;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en font foi les certificats de trésorerie numéro 2020-008 et 2026-067;

ATTENDU la recommandation de la Direction des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la réalisation de la mise à jour du logiciel VIP et l'intégration du module de paie (phase 3) soit octroyé à DLGL Technologies Corporation, au montant de 2 457 034 \$, taxes incluses, pour une période de quatre ans et quatre mois, s'échelonnant du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2030.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-056

**Octroi de contrat – acquisition de licences Office 365
(DS2026-114-01)**

ATTENDU QUE la Société doit mettre à jour ses systèmes d'information afin de fournir à ses employés des outils de collaboration et de bureautique performants et sécuritaires;

ATTENDU QUE l'article 104 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) permet à la Société de se procurer tout bien, meuble ou service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou, selon le cas, du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) ou par leur entremise;

ATTENDU QUE la Société désire se procurer des services visés par une entente-cadre du MCN par le biais du courtier en infonuagique pour une période de trois ans;

ATTENDU QUE l'offre du fournisseur Cofomo Québec inc. respecte l'ensemble des conditions prévues à la Loi et qu'elle constitue l'offre la plus avantageuse pour la Société compte tenu de l'accessibilité des services, de la performance et de l'assistance technique;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2026-063;

ATTENDU la recommandation de la Direction des ressources informationnelles et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE le directeur général soit autorisé à signer, au nom de la Société, une entente d'une durée de trois ans avec le fournisseur Cofomo Québec inc., au montant pouvant totaliser 343 000 \$, taxes incluses, pour des services de collaboration et de bureautique basés sur la suite Office 365 de Microsoft.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-057

**Octroi de contrat – acquisition de pièces de transmission Voith
(DS2026-043-03)**

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public visant l'acquisition de pièces de transmission Voith pour la réparation des autobus de son parc, pour une période de deux ans, s'échelonnant du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028;

ATTENDU QUE suite de cet appel d'offres, une soumission conforme a été reçue, soit celle de Kenworth Ontario;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2026-060;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'entretien et du Service de l'approvisionnement ainsi que l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michael Korhonen
APPUYÉ PAR madame Isabelle Cousineau
ET RÉSOLU :

QUE le contrat à commande pour l'acquisition de pièces de transmission Voith soit octroyé à Kenworth Ontario, au montant de 3 062 216,84 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-058

Octroi de contrat – modifications opérationnelles sur les autobus articulés (DS2025-239-07)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un avis d'intention afin de retenir les services d'un fournisseur pour modifier quatre autobus articulés et y installer des équipements afin de répondre à ses besoins opérationnels et de permettre leur affectation régulière;

ATTENDU QUE suite à cet avis d'intention, une soumission conforme a été reçue, soit celle de NOVA BUS INC.;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2026-061;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'entretien et du Service de l'approvisionnement ainsi que l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur Michael Korhonen
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les modifications opérationnelles sur les autobus articulés soit octroyé à NOVA BUS INC., au montant de 846 790,88 \$, taxes incluses, pour une période d'une année, s'échelonnant du 28 août 2026 au 27 août 2027.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-059

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR madame Rachel M. Deslauriers
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 11 h 47.

Adoptée à l'unanimité

Edmond Leclerc,
Président

Jean-Charles Gendron,
Secrétaire d'assemblée